

## D cision

### **Objet : Tarifs, « Conf rence internationale GBR 2019 les 19, 20 et 21 juin 2019 »**

Vu le d cret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif   la gestion budg taire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu l'article L.713-3 du code de l' ducation

Vu la d lib ration du conseil d'administration du 05 novembre 2018, approuvant la proposition de la commission des moyens du 19 octobre 2018 de donner d l gation   M. le Pr sident de l'universit  pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de v rifier au minimum l' quilibre pr visionnel de l'op ration, vente de prestations, d'objets ou de mat riels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Direction des affaires  
financieres

Sur proposition de M. le Directeur g n ral des Services,

D cide, Sont approuv s les tarifs HT du colloque cit  en objet conform ment au document joint   la pr sente (tableau d' quilibre financier) :

	HT	TTC*
Etudiants	250,00 �	300,00 �
Membre IAPR	375,00 �	450,00 �
Non membre de IAPR	416,66 �	500,00 �

Gratuit  :

Membres du comit  d'organisation

Les conf renciers invit s ne payent pas de droits d'inscription

Prise d'effet imm diate

\*Application du taux Tva en vigueur 20% au 04/02/2019

**Prise d'effet imm diate,**

Le Pr sident,



Philippe VENDRIX

+33 2 47 36 66 03

[Dorothee.laillet@univ-tours.fr](mailto:Dorothee.laillet@univ-tours.fr)

UNIVERSIT  DE TOURS

Notification   :

Mme l'Agent comptable

Direction des affaires financieres  
60 rue du Plat d' tain-BP 12050 Mme. La responsable de l'antenne financiere de l'EPU